



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de référence:	HPI20230714- BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230714-BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant local spécialisé dans la sensibilisation pour élaborer du matériel de sensibilisation tel que des dépliants, des petites brochures, des affiches et des messages radio, adapté à différents groupes cibles (communautés/agriculteurs, écoles, jeunes, femmes)

Date de publication de la Demande de Proposition :	6 mai 2024
Durée du contrat:	20 jours
Date limite de soumission des questions :	17 mai 2024 avant 2h00pm
Date limite de soumission des propositions :	4 juin 2024 avant 2h00pm
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I- Détails du projet
- II- Contexte
- III- Objectif de la consultation
- IV- Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques
- V- Résultats attendus
- VI- Méthodologie
- VII- Coordination & appui
- VIII- Qualifications requises
- IX- Procédure de sélection et durée de la prestation
- X- Livrables, calendrier et conditions de paiement
- XI- Duree de la prestation
- XII- Documents de candidature
- XIII- Normes & politiques de l'organisation

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise depuis près de vingt-cinq (25) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de d'aider à de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. Sa mission globale est de : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). L'objectif est de renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le Sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements de la Grand'Anse et des Nippes (Corail/Anse-à-Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds pour l'Environnement-FEM), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), et constitue une réponse à un constat initial :

Le pays est reconnu comme un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Les zones biosphères, telles que le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, situées dans le Sud, sont à la base des moyens de subsistance des communautés de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes tels que l'instabilité politique, la pauvreté, un système public affaibli dépendant de l'aide, des opportunités

économiques limitées en raison du manque de financement, d'incitations et d'accès au crédit, ainsi que la prospérité partagée limitée, ont conduit à la surexploitation des biens et services fournis par ces écosystèmes. Cela a entraîné la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité.

Les pertes de biodiversité et la réduction des biens et services écosystémiques entraînent des conséquences directes sur les conditions de vie, provoquant la chute des rendements agricoles et accroissant la vulnérabilité de la population aux risques d'inondations et de glissements de terrain. En l'absence de soutien gouvernemental, la population se tourne vers des pratiques non durables, telles que le braconnage et l'extraction de bois, comme stratégie de survie. Ces pratiques contribuent davantage à la dégradation des écosystèmes. Le manque de formation et les faiblesses des canaux de diffusion de l'information limitent les prises de décision qui pourraient parfois réduire les risques de vulnérabilité face aux chocs climatiques. L'un des axes stratégiques du projet Biodiversité Sud vise à changer les habitudes de communication et de gestion des informations environnementales. La collecte, la compilation et la diffusion régulières des leçons apprises et des meilleures pratiques de restauration d'écosystèmes appliquées en Haïti par les organisations nationales et internationales sur une plateforme en ligne accessible réduiront la vulnérabilité aux chocs climatiques et garantiront l'intégration de la biodiversité dans la vie sociale.

Le système d'information environnementale (SIE) géré par le MdE et l'Observatoire National de la Qualité de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONQEV) est mis en place avec le soutien d'ONU Environnement. La diffusion de données permettra de partager les acquis au-delà de la cartographie des institutions et des organisations publiques et privées œuvrant dans le domaine de l'environnement. Elle s'inscrit dans l'objectif stratégique de Heifer International de s'engager, d'apprendre et de se positionner pour aider à façonner et plaider en faveur de meilleures politiques nationales sur le changement climatique et la protection de la biodiversité. Il s'agit de tirer profit de ce qui se passe dans le monde et des réponses apportées pour remodeler les plans nationaux d'adaptation et les rendre plus efficaces.

Heifer Project International souhaite recruter un consultant local spécialisé dans la sensibilisation pour développer une stratégie de communication visant à faciliter les interventions du projet et à étendre le capital social du projet même en dehors des sites du projet. La sensibilisation est un élément indispensable pour provoquer un changement de comportement et favoriser l'intégration de la biodiversité.

À travers les actions du projet, l'amélioration des services écosystémiques impactera les conditions de vie des 321,832 familles résidant dans les 6 communes d'intervention : Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Barradères et Coteaux, situées dans le département du Sud et des Nippes.

III. But et Objectif de la consultation

Développer des outils adaptés, renforçant la compréhension et l'engagement envers le projet Biodiversité Sud.

Concevoir des matériels de sensibilisation variés (dépliants, brochures, affiches, messages radio) destinés à différents groupes cibles (communautés/agriculteurs, écoles, jeunes, femmes) pour accroître la conscience environnementale et promouvoir la participation active.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Analyser les besoins spécifiques de chaque groupe cible en termes de sensibilisation ;
- Evaluer les canaux de communication susceptibles d'atteindre les populations ;
- Concevoir des matériels de communication (dépliants, brochures, affiches, spots, messages audio...) pour sensibiliser les communautés agricoles dans leur ensemble ;
- Assurer la cohérence et l'harmonisation du matériel de sensibilisation avec les valeurs du Projet Biodiversité Sud ;
- Collaborer avec les parties prenantes pour intégrer leurs retours dans le matériel final ;
- Développer un module et animer une session de formation pour le staff de terrain du projet sur les techniques de sensibilisation ;
- Intégrer des éléments de communication visuelle attrayants dans les dépliants et les brochures pour renforcer la rétention d'informations ;
- Concevoir des messages radio interactifs avec des jingles ou des segments éducatifs pour rendre la sensibilisation plus engageante ;
- Adapter le langage et le ton des communications en fonction des particularités culturelles et linguistiques de chaque groupe cible ;
- Documenter les bonnes pratiques et les leçons apprises en matière de communication sur le terrain, afin d'améliorer continuellement les stratégies de sensibilisation ;
- Collaborer avec l'équipe du projet pour s'assurer que la communication sur le terrain est alignée sur les objectifs globaux du Projet Biodiversité Sud.

V. Resultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir au progrès suivant :

- Les messages de communication sur la biodiversité sont systématisés et disponibles sur le Système d'information environnemental (SIE) et partagée avec les communautés.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le consultant proposera, il devra s'assurer que celle-ci favorise l'intégration des nouvelles technologies de l'information et outils audiovisuels adaptés pour maintenir la communication entre l'équipe de projet et l'environnement à travers différents niveaux d'organisation, en mettant l'accent sur l'intégration de différents groupes, notamment en se focalisant sur le genre, les jeunes et les groupes vulnérables représentant une menace pour la pérennité des actions. Ces programmes seront alimentés par les informations relatives à la biodiversité collectées et partagées par le biais du système d'information sur l'environnement.

VII. Coordination et appui

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualification requise

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire en communication, journalisme, marketing, sciences de l'environnement, ou tout autre domaine connexe ;
- Au moins 3 ans d'expérience dans la conception et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, de préférence dans le domaine environnemental ;
- Expérience démontrée dans des projets similaires axés sur la biodiversité, la conservation, ou le développement durable ;
- Excellente maîtrise des outils de conception graphique et de montage pour élaborer des supports visuels attractifs ;
- Connaissance approfondie des stratégies de communication sur le terrain et des meilleures pratiques en matière d'engagement communautaire ;
- Compétences avancées en rédaction pour élaborer des messages clairs, concis et adaptés à divers publics ;
- Capacité à travailler efficacement avec divers groupes cibles, y compris les communautés locales, les écoles, les jeunes et les femmes ;
- Aptitude à établir et à entretenir des partenariats locaux pour maximiser l'impact des initiatives de sensibilisation ;
- Maîtrise du français et du créole haïtien, à l'écrit et à l'oral ;
- Passion et compréhension de l'importance de la biodiversité et du développement durable ;

- Capacité à travailler dans des environnements variés et à s'adapter à des contextes culturels différents ;
- Propension à apporter des idées créatives et innovantes pour rendre la sensibilisation plus efficace et mémorable.

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basé sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du/ de la consultant (e) à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 20 jours (1 mois), à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépendra de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en quatre versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage et calendrier de travail du consultant	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Définition des critères pour la sélection de groupes cibles pour faciliter la diffusion des informations environnementales	A définir pendant la rencontre d'orientation	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Production de 2 catégories de dépliants, brochures, affiches, messages radio pour les stakeholders et les bénéficiaires suivant leurs spécificités	À définir pendant la rencontre d'orientation	

Organiser 6 campagnes de sensibilisation et d'éducation	À définir pendant la rencontre d'orientation	
Rapport préliminaire et restitution des témoignages et leçons apprises des activités et EPP des campagnes	Dans un délai de 4 jours après les campagnes	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le client
Rapport final révisé	Dans un délai de 4 jours après les commentaires	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du chef de projet, pour approbation. Le format requis est Word, police "Times New Roman, taille 12", avec un alignement justifié.

XI. Durée de la prestation

Cette consultation est prévue pour 1 mois (20 jours de travail facturable).

XII. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des Termes de Références (TdR) ;
 - Approche méthodologique et plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de trois clients.
3. Une proposition financière en dollars US

XIII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI